ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

décorations

Question écrite n° 117195

Texte de la question

M. René Dosière attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le projet annuel de performances concernant l'action extérieure de l'État pour 2011. À la page 63, il est indiqué qu'une somme de 150 000 euros (AE = CP) est nécessaire pour couvrir les dépenses du bureau des distinctions honorifiques en matière de décorations françaises décernées à des étrangers. La réserve présidentielle étant incluse dans ce chiffre, il souhaite connaître le montant des crédits prévus pour celle-ci, ainsi que la dépense réalisée à cet effet en 2010, année de prise en charge par le protocole de la réserve présidentielle, comme l'indique le RAP 2010, page 47. Compte tenu de cette précision, il demande comment et par qui cette dépense était prise en charge avant 2010.

Données clés

Auteur : M. René Dosière
Circonscription : Aisne (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117195
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9483
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)